

Histoire des

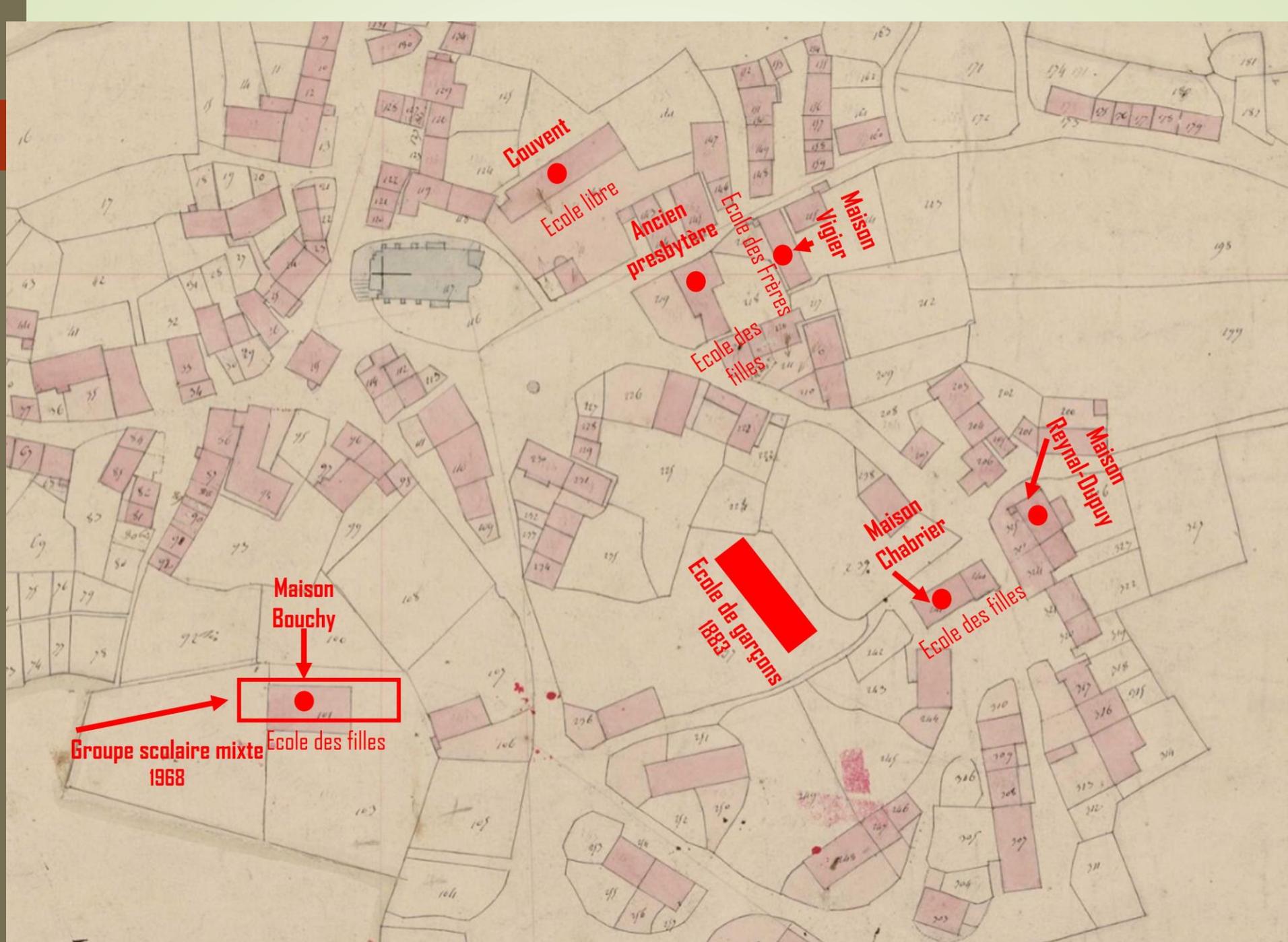
Maisons

d'école

de Trizac

De 1824 à 1968





Couvent

Ecole libre

Ancien presbytère

Ecole des Freres

Maison Vigier

Ecole des filles

Maison Bouchy

Groupe scolaire mixte 1968

Ecole des filles

Ecole de garçons 1882

Maison Chabrier

Ecole des filles

Maison Reynal-Dupuy

Maison Reyal-Dupuy





1824

Charles X

Maire : Pierre Raoux, *notaire à Vrauzans*
Instituteur des garçons : M. Reynal-Dupuy

Trizac compte environ 1 600 habitants

1816 : ordonnance royale du 29 février prévoyant une formation d'un Comité spécialement chargé d'encourager et de surveiller l'enseignement primaire.



1^{er} septembre 1824

François-Louis Reynal-Dupuy, né en 1801 à Leybros, crée une école primaire pour garçons.

François-Louis est né Reynal Labosque et a été adopté par son oncle maternel Pierre Reynal Labosque, docteur en médecine, à la mort de sa mère qui n'a pas survécu à l'accouchement.

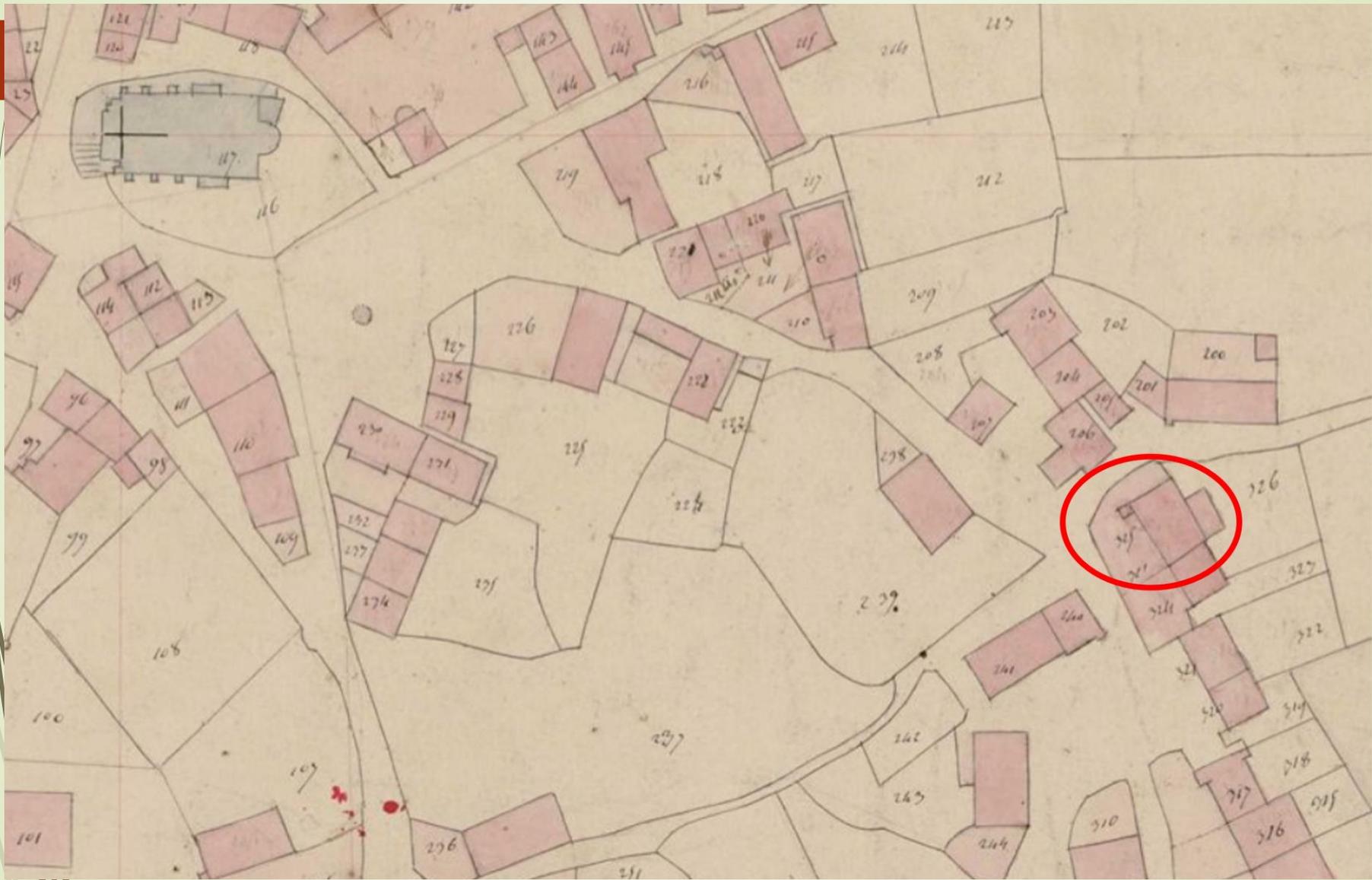
Les Reynal Labosque sont des bourgeois de Trizac, descendants des Reynal Laborie et des Broquin de Rochon.

A la création de l'école, le contingent de petits garçons était le suivant :

- **10 ans : 22**
- **9 ans : 24**
- **8 ans : 17**
- **7 ans : 14**
- **6 ans : 16**
- **5 ans : 14**
- **4 ans : 25**

64 n'étaient pas encore en âge scolaire et l'année 1824 enregistrerait **35** naissances d'enfants garçon.

François-Louis, qui est encore célibataire, habite dans le bourg de Trizac et on peut supposer que c'est chez lui qu'il assure l'enseignement primaire.





1830

Louis-Philippe



Maire : Guillaume Chaussade *de Chamblat*
Instituteur des garçons : M. Reynal-Dupuy
Institutrice des filles : M^{lle} Mathieu

Trizac compte 1680 habitants...

...mais point encore d'école pour petites filles.

C'est chose faite grâce à La Congrégation de Saint-Joseph du Bon Pasteur de Clermont-Ferrand

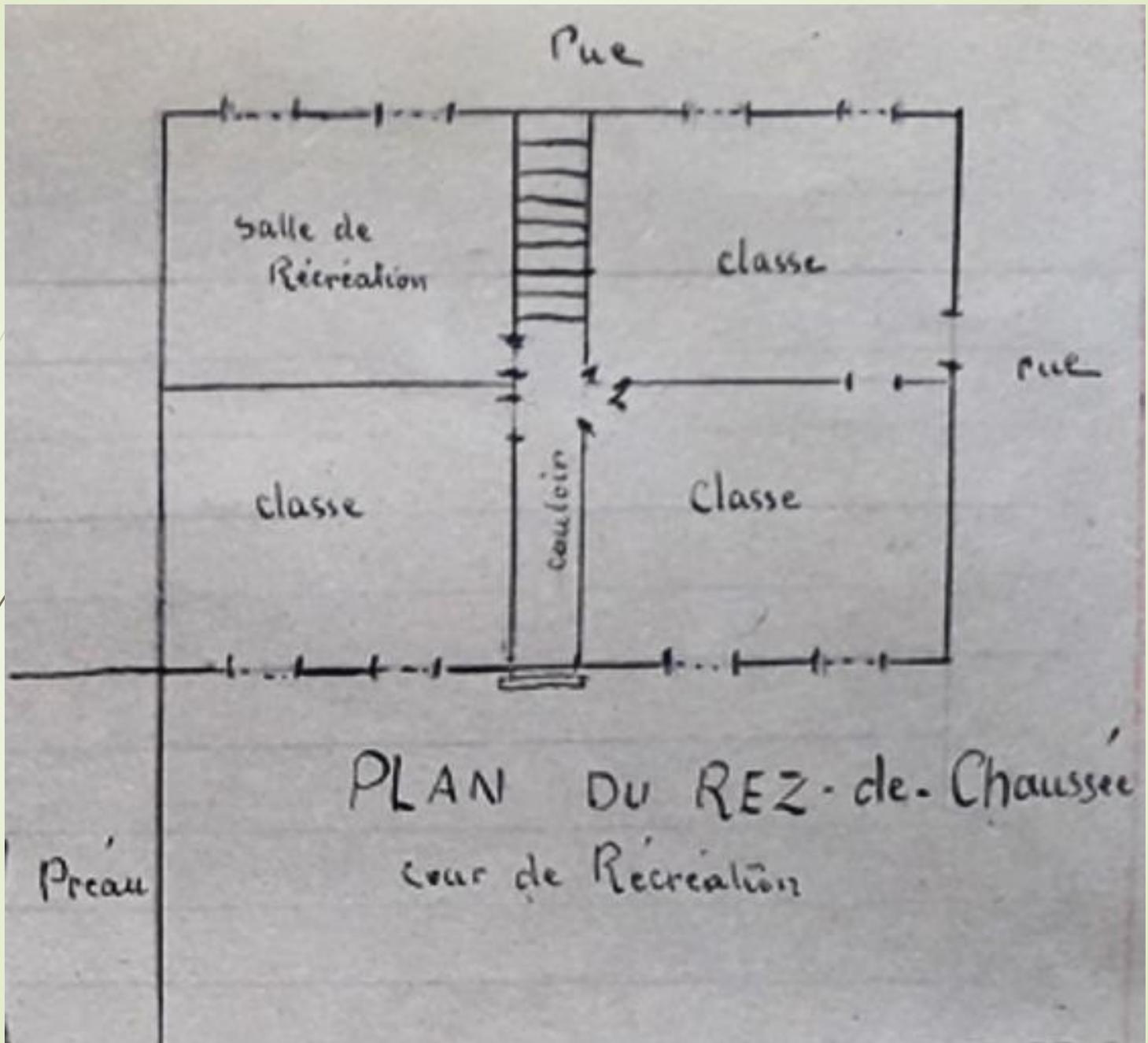
- **10 ans** : 14
- **9 ans** : 20
- **8 ans** : 22
- **7 ans** : 18
- **6 ans** : 15
- **5 ans** : 15
- **4 ans** : 23

73 n'étaient pas encore en âge scolaire et l'année 1830 enregistrerait **20** naissances d'enfants fille.





Le premier couvent des religieuses
de Saint-Joseph à Trizac. — La première école
de Trizac, l'école où nos arrière-grand-mères
ont appris à lire à écrire et à compter.





1 8 3 4

Maire : Pierre Chavaroché

Instituteur des garçons :

M. Reynal-Dupuy

Institutrice des filles :

Mlle Mathieu

1833 : loi Guizot imposant l'ouverture d'une école primaire publique de garçons dans toute commune de plus de 500 habitants

Un an après la promulgation de la loi Guizot, le 24 septembre 1834, François-Louis postule au job d'instituteur communal de l'école primaire élémentaire de Trizac.

Considérant que le candidat

« est de bonne vie et de bonnes mœurs et est digne par sa moralité de se livrer à l'enseignement primaire dont il a rempli les fonctions avec succès pendant plusieurs années » ...

... François-Louis est officiellement nommé instituteur communal de l'école primaire publique de Trizac.

La loi de 1833 prévoyait qu'il serait fourni à tout instituteur communal :

- 1. un logement convenablement disposé tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves**

2. un traitement qui ne pourra être inférieur à 200 F (par an)

Or, le local désigné n'étant pas prêt, on peut supposer alors que l'école aura été maintenue dans la maison Reynal-Dupuy d'où la décision d'acheter du bois ou des planches nécessaires pour faire :

- 5 tables longues de 6 mètres sur une largeur convenable et autant de bancs pour l'usage desdits élèves**
- 6 planches ou tableaux pour l'arithmétique et autres caractères à tracer**

« Ecole publique » n'était pas synonyme de « gratuité ».

**La loi du 28 juin 1833
et l'ordonnance royale du 16 juillet 1835
impliquaient une rétribution mensuelle
des parents d'élèves.**

**Par délibération du 9 mai 1835,
la commune de Trizac la fixait ainsi :**

- 1. Pour les élèves qui épèlent ou lisent : 1,25 F**
- 2. Pour ceux qui lisent et reçoivent des principes d'écriture : 1,75 F**



3. Pour ceux qui, en plus, calculent, lisent des papiers, étudient la grammaire et s'occupent en général de tout ce qui peut entrer dans l'instruction primaire : 2,50 F

4. Pour ceux qui étudient le latin : 5,00 F

5. Pour les demi-indigents : 0,75 F

**Le traitement de l'instituteur
est de 200 F / an
et la location de la maison d'école :
50 F / an**



1851

Napoléon III

Maire : Pierre Antoine Laden, *docteur en médecine au bourg de Trizac*

Instituteur des garçons : M. Reynal-Dupuy

Institutrice des filles : Mlle Mathieu

Trizac compte 1773 habitants

1850 : loi Falloux impose l'ouverture d'une école de filles indépendante de l'école des garçons dans toute commune de plus de 800 habitants



**Les années 50 voient l'explosion des
Congrégations religieuses tant dans les
villes que dans les campagnes.**

**Ainsi, quand la Congrégation des Frères de
Saint-Viateur a débarqué à Trizac, on
leur a déroulé le tapis rouge.**

**1. Les instituteurs qu'on appelle
« frères » ont la préférence de la munici-
palité parce que :**

- sont célibataires et donc sans tracas
de famille**
- ont été formés à la méthode de
conduire la jeunesse**

- 
- **sont voués à l'enseignement d'une manière spéciale**
 - **inspirent au public plus de confiance**
 - **présentent aux père de famille plus de garantie, tant sous le rapport religieux que sous le rapport scientifique**

**2. De plus, on pense que l'instruction donnée par un seul instituteur, surtout en hiver, est insuffisante pour la jeunesse de la commune qui compte près de 2 000 habitants.
(1773 en vérité)**

Bien que

« sans entendre porter nulle atteinte à la bonne conduite, au zèle et à l'aptitude qu'on a toujours reconnu dans le sieur F. Louis Reynal-Dupuy, notre instituteur communal actuel et dont les pères de famille qui lui ont confié leurs enfants n'ont jamais montré de mécontentement »...

... on lui demande quand même de bien vouloir donner sa démission.

A 50 ans, la pilule a dû avoir du mal à passer.

A telle enseigne qu'il pose les conditions suivantes :



Il demande l'admission gratuite pendant 3 ans à l'école des Frères :

- 1. De son fils aîné Justin âgé de 11 ans**
- 2. De son neveu Camille Dupuy**
- 3. De son second fils Antonin quand celui-ci aura l'âge d'être scolarisé**

Sans oublier une dette à hauteur de 153 F que la commune lui devait au titre de son traitement de 1850.

La commune avait dû avoir des difficultés à lui verser la totalité de son salaire cette année-là, il ne leur en ferait pas cadeau.

Mais qui étaient donc ces Frères de Saint-Viateur ? Et qui était Saint-Viateur

En 1831 à Vourles (Rhône), Louis Querbes fonde l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, une communauté de frères et de pères vouée à l'éducation chrétienne des garçons des campagnes.



Les Viatoriens sont des enseignants et ils sont impliqués dans des ministères paroissiaux et à tous les niveaux de l'éducation : de l'école primaire à l'université.

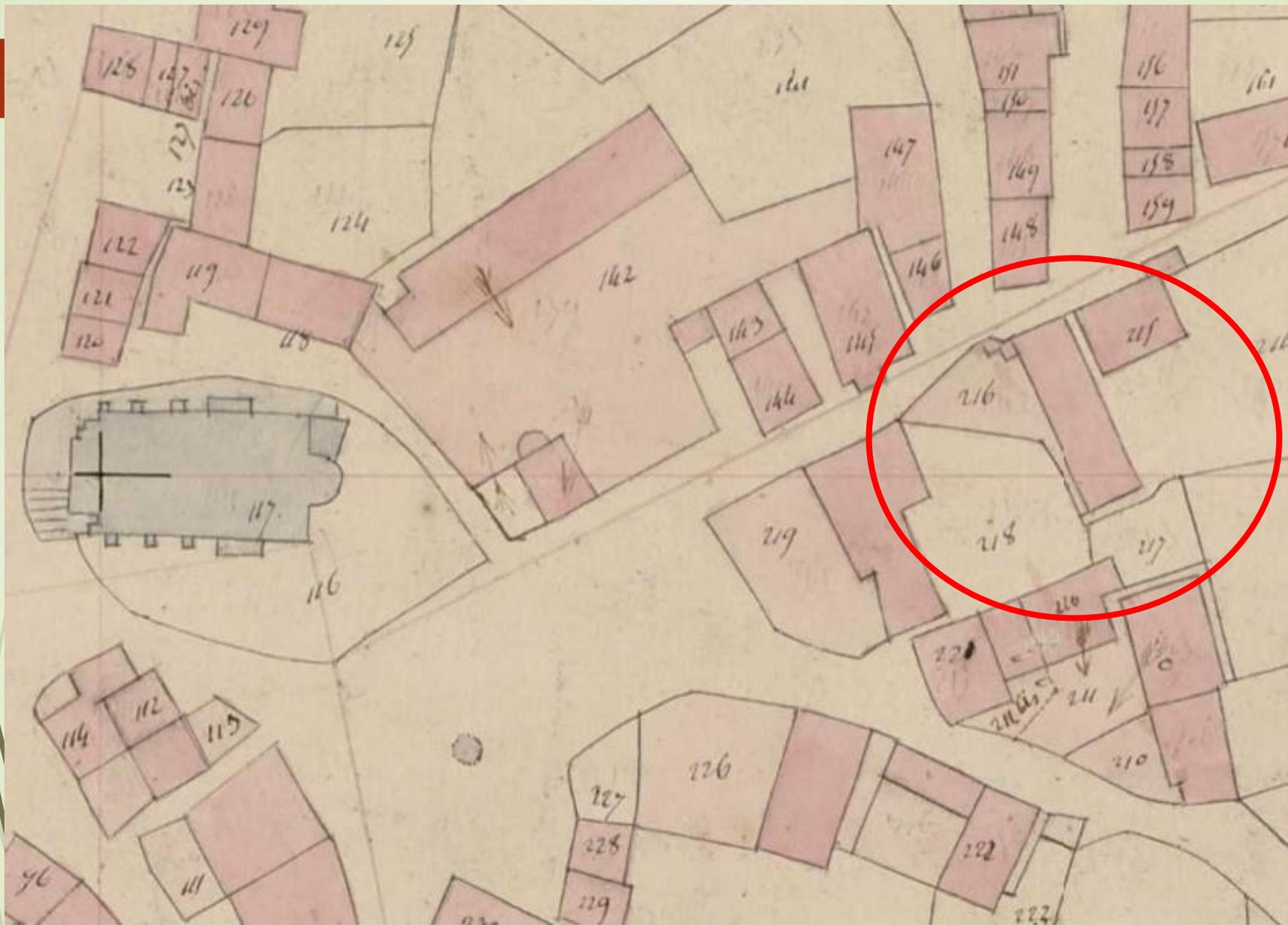
Saint-Viateur de Lyon, mort vers 390, fut un catéchiste du IV^e siècle.

Nouveaux instituteurs = nouveaux problèmes de logement

Si c'est la commune qui installe la Congrégation à Trizac, ce n'est pas elle qui acquiert la maison qui abritera l'école des Frères.

On reste dans le domaine du religieux puisque c'est Marie Vigier, sœur de Sainte-Agnès et demeurant à Cheyrouse, qui vend un bien dans le bourg dont elle est propriétaire....

... et c'est Etienne Chargeboeuf, directeur de la maison des Frères de Saint-Viateur établi aux Ternes, près de Saint-Flour qui diligente Pierre Raymond Delmont, directeur de l'école primaire de Menet et lui-même, frère de Saint-Viateur pour conclure la vente.



1872

Adolphe Thiers



Maire : **Antoine Chalvignac** *des Champcourts*
et aubergiste au bourg de Trizac

Instituteur des garçons : **M. Chassang**

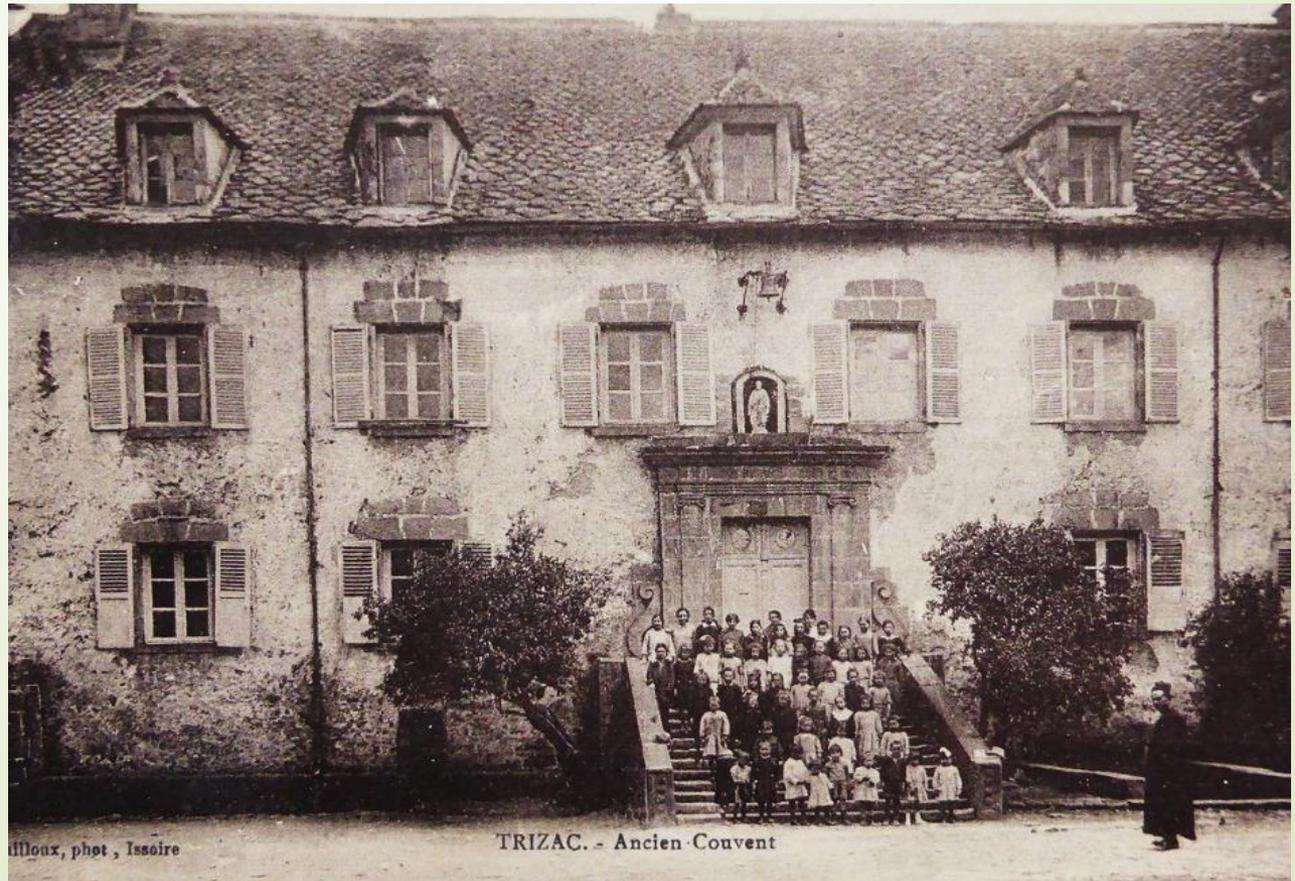
Institutrice des filles : **Mle Galvaing**

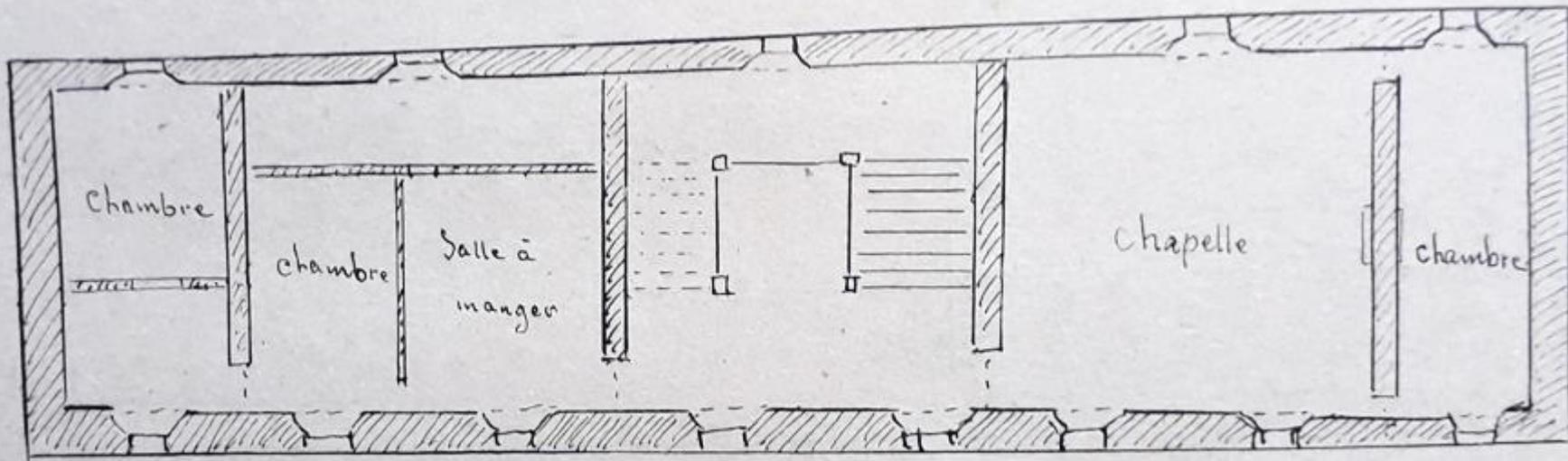
Trizac compte 1818 habitants

1867 : loi Duruy abaissant le précédent seuil de
800 à 500 habitants

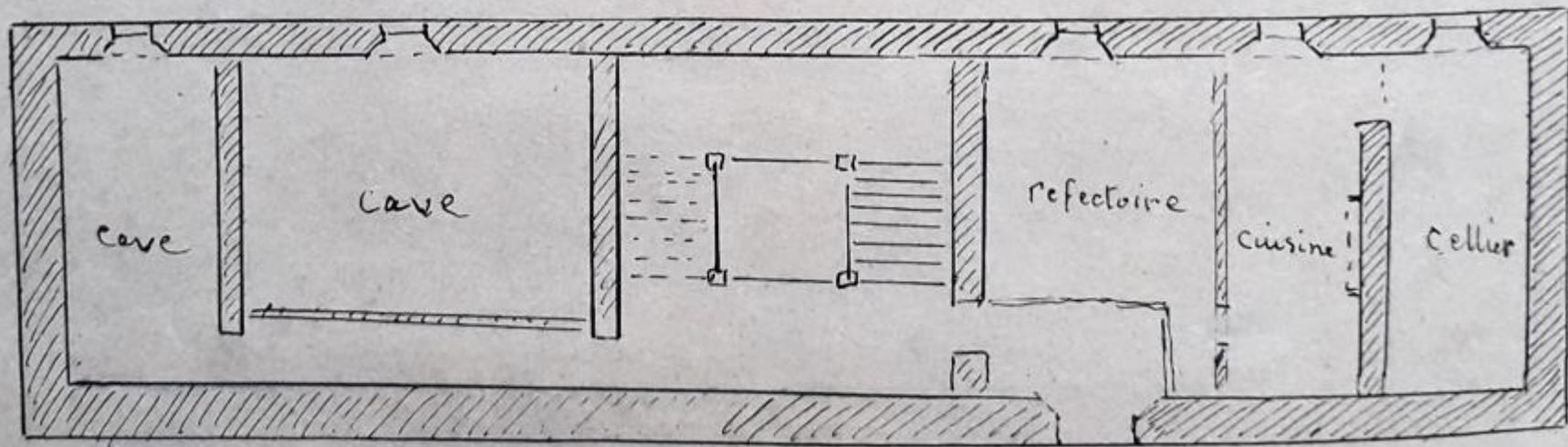
... la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph acquiert la plus grosse maison du bourg de Trizac pour en faire une école primaire privée et y accueillir ainsi une centaines de fillettes.

« Le Couvent » officiel est né !

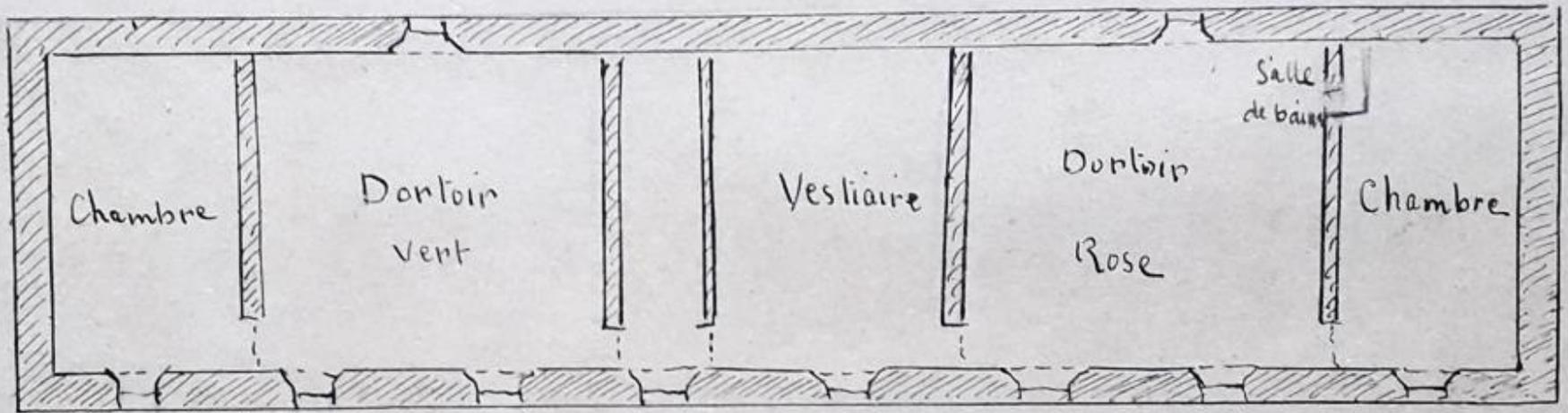




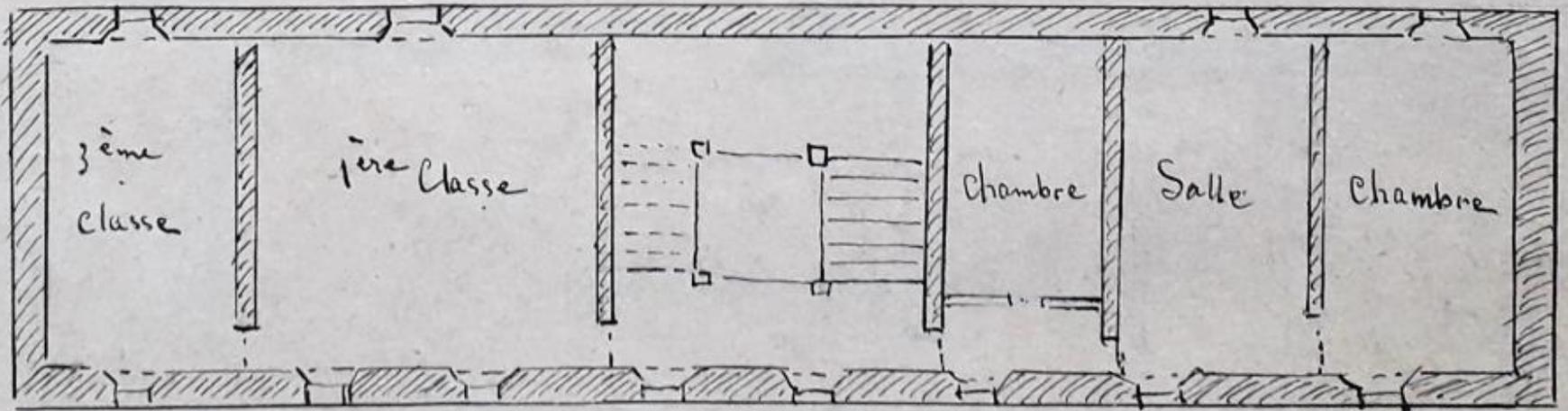
1er étage



Rez-de-chaussée.

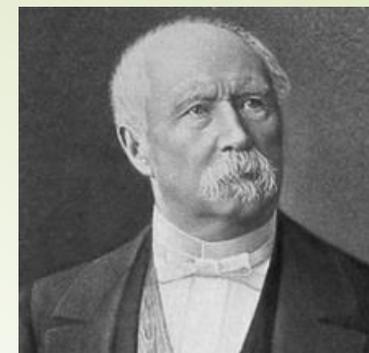


Mansardes



2ème étage

1876



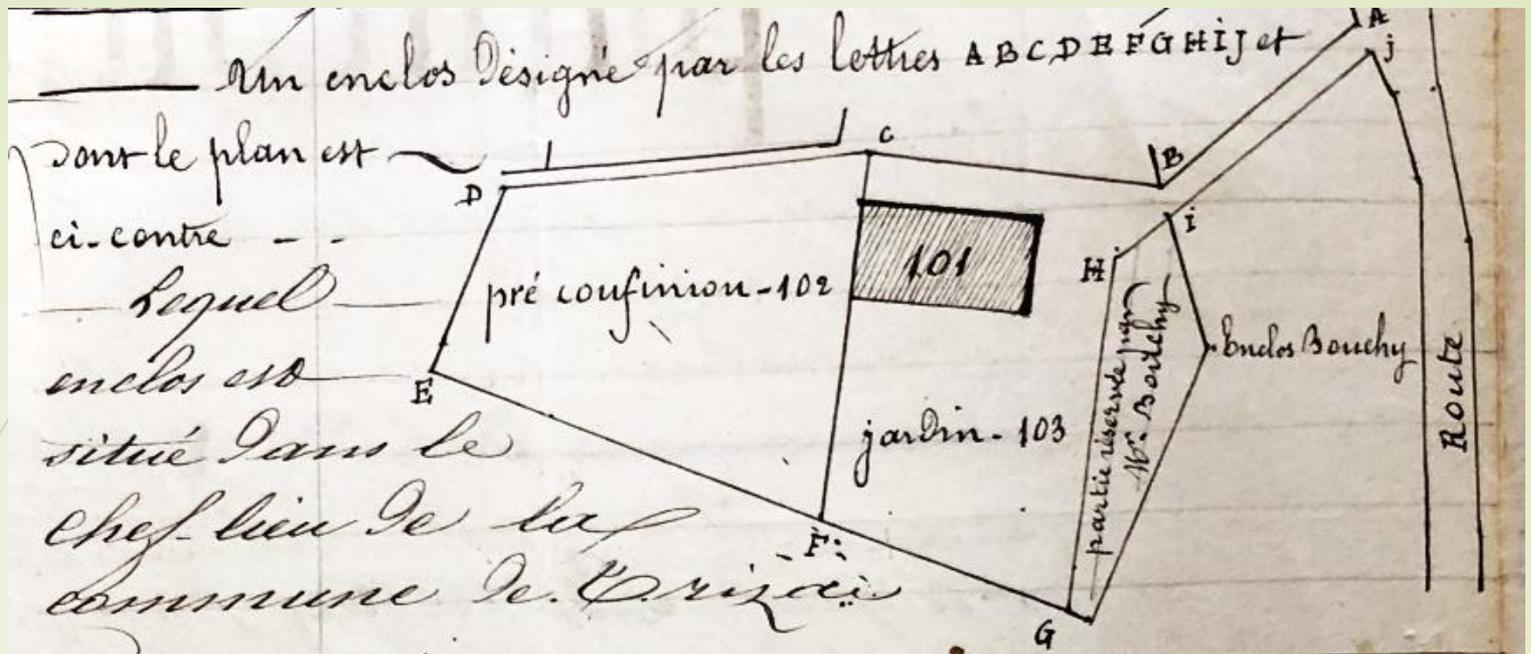
Patrice de Mac-Mahon

Maire : Jacques Raoux *de Chavaroche*
Instituteur des garçons : M. Chassang
Institutrice des filles : M^{lle} Galvaing

Trizac compte 1834 habitants

1874 : Création du « Certif »

La commune héberge toujours ses écoles chez des particuliers à qui elle paie un loyer. Le Conseil décide donc d'investir dans l'enclos du sieur Pierre Claude Auguste Bouchy comprenant :

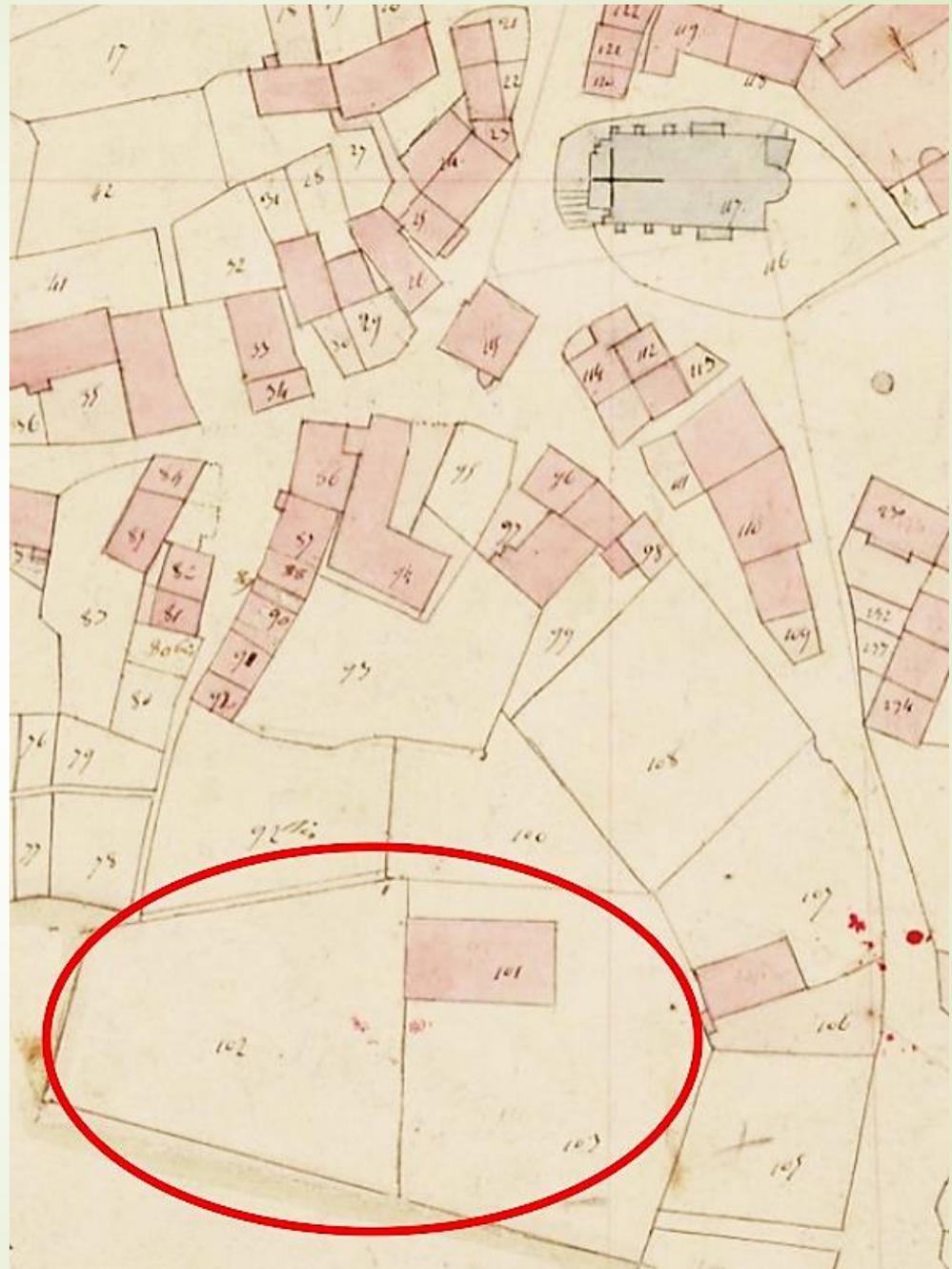


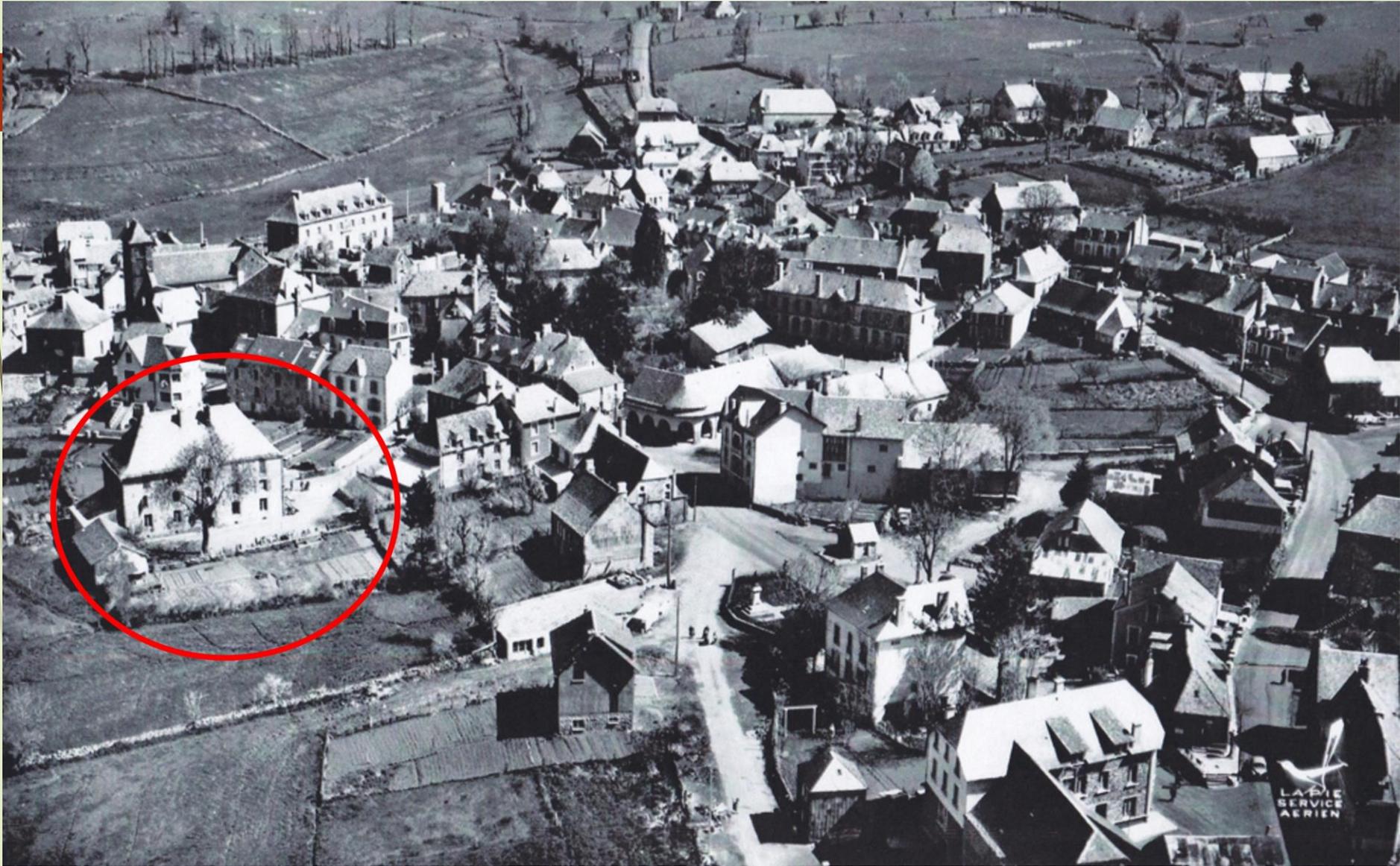
Une maison ayant un rez-de-chaussée avec caves en-dessous séparées par des murs en refend, un premier et un second étage et un vaste grenier par-dessus et couverte en tuiles

Une cour où se trouve une fontaine et afin de la faire jaillir d'un côté dans la cour de l'enclos vendu et de l'autre côté dans la propriété réservée par Monsieur Bouchy, cette fontaine sera changée sur la ligne du mur à l'endroit convenu entre les parties

Un jardin

**Un pré appelé
« Coufiniou »**





1880-1882

Lois Jules Ferry



1881 : loi Ferry établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques

1882 : loi Ferry rendant l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans

La loi Ferry laïcise les manuels scolaires et instaure donc l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire public.

L'État cesse de subventionner les écoles catholiques alors que 39 000 religieuses accueillent plus de la moitié des filles à l'école primaire.

- **Ouverture des écoles manuelles d'apprentissage**
- **Ouverture d'écoles maternelles dans les anciennes salles d'asile**
- **Suppression du catéchisme et début de l'instruction civique et morale**
- **Organisation du certificat d'études obligatoire dans les départements**

Et aussi :

- **La lecture et l'écriture**
- **La langue et les éléments de la littérature française**
- **La géographie (celle de la France surtout)**
- **L'histoire (celle de la France surtout)**

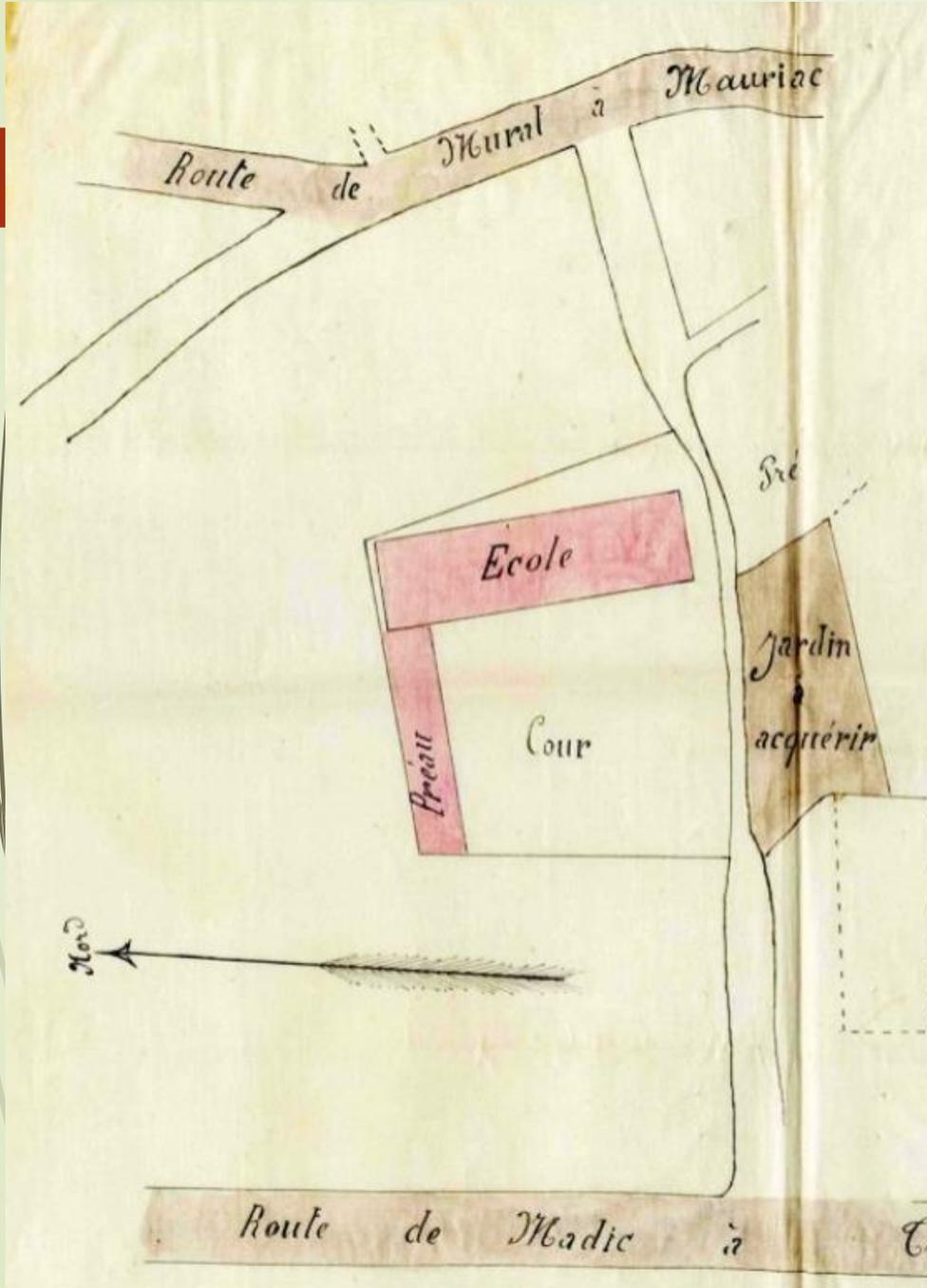
- 
- **Quelques notions usuelles de droit et d'économie politique**
 - **Les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usages des outils des principaux métiers**
 - **Les éléments du dessin, du modelage et de la musique**
 - **La gymnastique**
 - **Les exercices militaires pour les garçons**
 - **Les travaux d'aiguille pour les filles**

1883

Maire : Guillaume Chanut,
négociant au bourg
Instituteur des garçons :
M. Chassang
Institutrice des filles : N

**Construction de l'école des garçons qui coûtera
42 126,55 F à la commune**





C^{ne} de Crizac

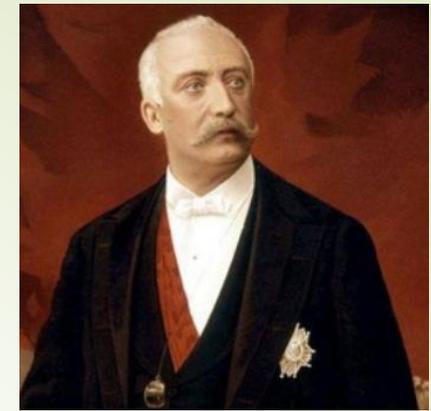
Plan

du jardin à acquérir
Pour les instituteurs
Dressé et certifié par l'expert soussigné
A. Montef...

Echelle de 0^m.02 par mètre

1898

Felix Faure



Maire : Antoine Monteil, *expert géomètre à Lacoste*

Instituteur des garçons : M. Meyniel

Institutrice des filles : Mme Laclède

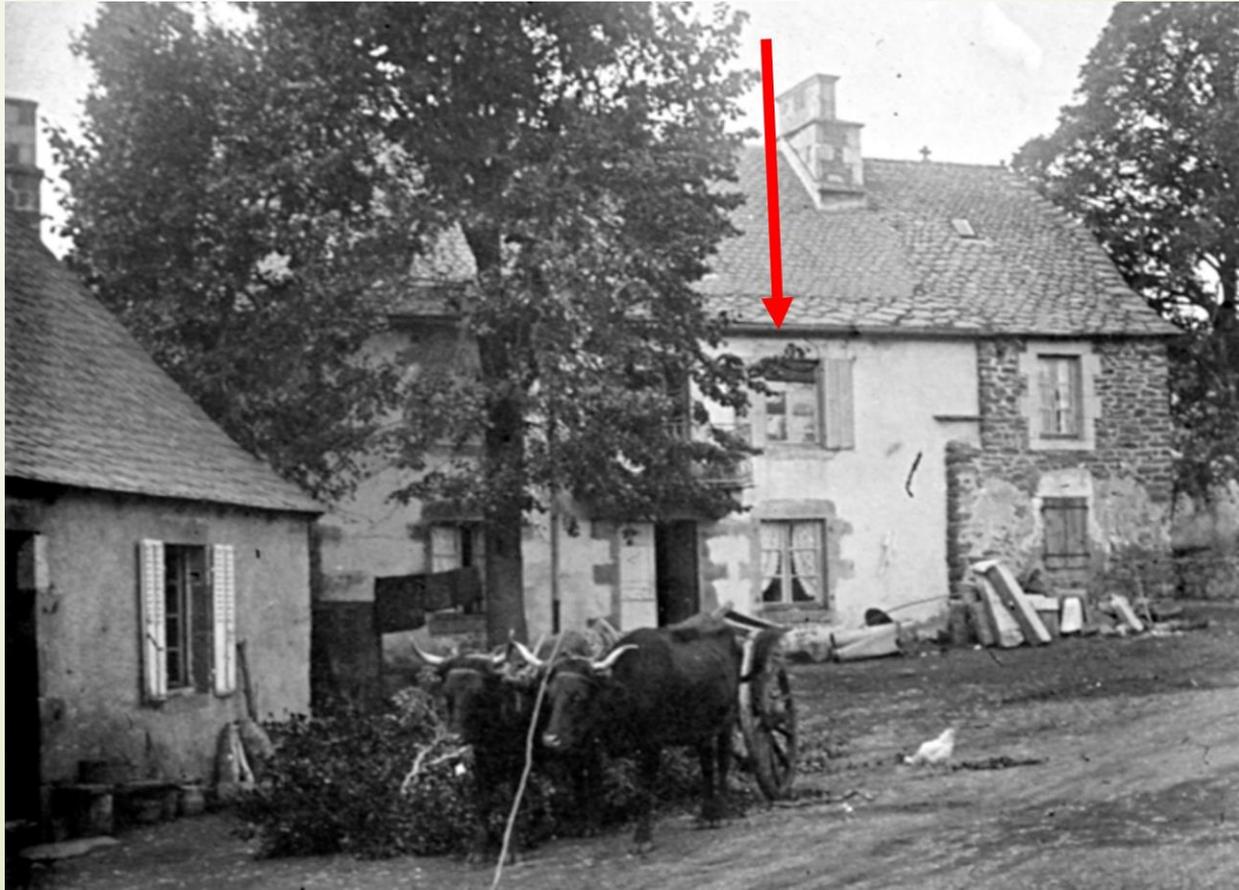
Trizac compte 1840 habitants

Revenons à l'école primaire des filles...

L'école avait été reléguée dans une maison d'habitation vétuste qui ne répondait à aucune exigence de l'inspecteur académique qui notait dans son rapport :

« La maison Chabrier est absolument défectueuse pour service d'école.

La superficie de la salle de classe n'est que de 30 m². En outre, il n'y a ni privés, ni jardin, ni cour. Les enfants prennent leurs récréations sur la route de Mauriac à Murat. »



Le bail de la maison Chabrier ayant définitivement expiré, il a été convenu de reloger l'école privée des filles dans l'ancien presbytère.



1904

Emile Loubet



Maire : Antoine Monteil

Instituteur des garçons : M. Meyniel

Institutrice des filles : Mme Chaumeil

Trizac compte 1743 habitants

Après la maison Chabrier et l'ancien presbytère, l'école des filles intègre la « maison Bouchy » qui était destinée, à l'origine, à l'école des garçons, puis à la gendarmerie.



L'école des filles restera là jusqu'à la construction de la nouvelle école.

1960

Charles de Gaulle



Maire : Alexis Lafarge, *docteur en médecine au bourg*

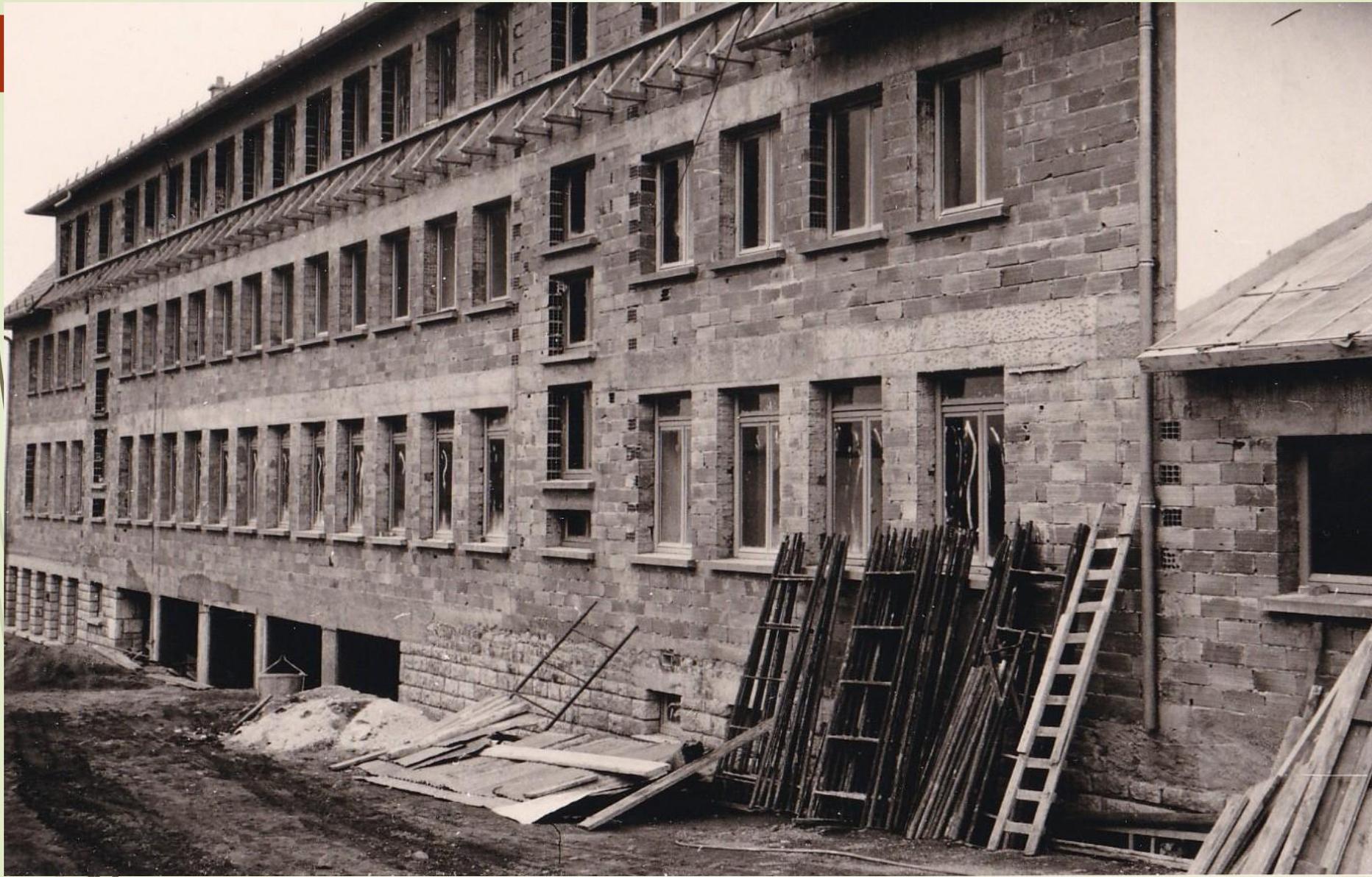
Instituteurs : Mmes Cheymol et Souligoux & MM.
Boyer et Chaussade

Trizac compte environ 1220 habitants

Et enfin, nous arrivons l'ultime bâtiment scolaire de Trizac.

Il a coûté près de 600 000 NF et deux entreprises trizacoises y ont travaillé :

- L'entreprise Frignac
- L'entreprise Mion





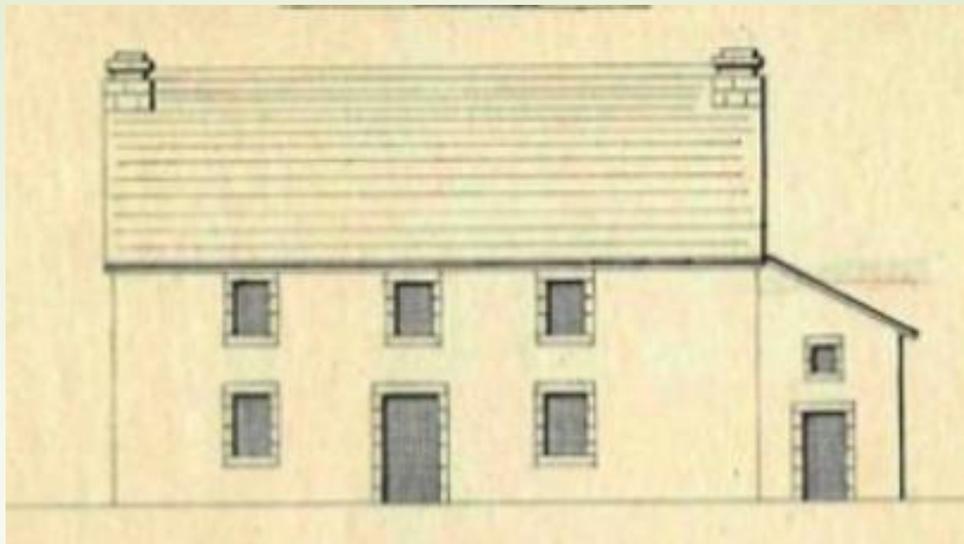
École de Lachassagne

Création : 1855 – Fermeture : 1976

L'école a tout d'abord été hébergée dans la maison Dapon jusqu'en 1912.

Cependant, malgré des décennies d'occupation, cette maison n'a jamais fait l'affaire et faisait l'objet de sévères critiques de la part de l'inspecteur académique qui reconnaissait toutefois qu'il était alors impossible de trouver mieux.

C'est en 1912 que la commune acquit la maison de Marie Antoinette Bourgeade épouse Monteil de Lacoste.



École de Lavaissière

Création : 1881 – Fermeture : 1980

L'école a tout d'abord été hébergée dans la maison Chancel jusqu'à ce que la commune décide de construire la nouvelle école sur un terrain sectional en 1913 acquis pour 500 F.

Les travaux s'élèveront à 12 843,85 F

Le projet prévoyait :

- 1. Une école de 45 m² pour 40 élèves**
- 2. Une vaste cour avec un préau couvert de 45m²**
- 3. Trois cabinets d'aisance**



École de Lieuchy

Création : **1882** – Fermeture : **1961**

Là encore, la commune loue une maison d'habitation pas plus brillante que les autres.

Décrite comme une ancienne Maison bourgeoise, l'intérieur de la maison Chappe est dans un triste état.

En 1913, la commune lance une appropriation de la maison pour 3 000 F.

Les travaux d'aménagement s'élèveront à 4 211,51 F.

